



## Réparation d'un volet sous garantie : qui paye?

Par **Isabelle3869**, le 17/06/2016 à 18:30

Bonjour,

Je vous écris aujourd'hui car je ne trouve pas ma réponse sur les forums. J'ai aménagé dans un appartement neuf en Août 2015. En janvier 2016, le volet de la chambre de mon fils ne fonctionne plus. Je contacte l'agence (de nombreuses fois) qui me dit au téléphone, que le volet est encore sous garantie et qu'elle va faire intervenir un professionnel. Celui-ci intervient en février. Il me dit que le volet a été monté à l'envers (je ne me souviens pas exactement des termes techniques mais en gros, le travail a mal été fait lors de la construction). Le volet retombe en panne une semaine plus tard. Il revient en me disant que c'est son apprenti qui avait mal fait le travail et qu'il ne devrait plus y avoir de soucis. Effectivement, depuis, nous n'avons plus de problèmes. Mais aujourd'hui, je vois sur mon avis de loyer que la régie me réclame 117 euros pour "réparation store".

Est-ce vraiment à moi de payer ?  
Et si non, quels sont mes arguments?

Je vous remercie de l'aide que m'apporterez.

Excellent week end à tous !

Par **Lag0**, le 17/06/2016 à 18:41

Bonjour,  
Puisque la panne était due à un mauvais montage, pas d'hésitation, la réparation est à la charge du bailleur.

Par **Isabelle3869**, le **17/06/2016** à **18:46**

Merci pour votre réponse rapide ! Je me charge immédiatement de prévenir l'agence. encore merci !